

LA BRÈVE DE LA DREETS

À l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, la DREETS de Corse souhaite présenter les données essentielles de la politique en faveur de ce public.

Cette plaquette d'information a pour objectif d'informer sur la réalité du territoire. Qu'il s'agisse de mesures financières, de soutien à l'emploi ou d'aménagements spécifiques, l'État, les partenaires et opérateurs s'engagent à faciliter l'inclusion et la promotion de l'égalité des chances.

La sensibilisation de tous est primordiale pour permettre d'agir en faveur d'une société plus inclusive et solidaire.

La directrice régionale DREETS
Isabel de Moura



Du 17 au 23 novembre 2025

Novembre 2025
**LA SEMAINE EUROPEENNE POUR L'EMPLOI DES
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**



Reconnaissance et prestations de solidarité en Corse

Sources : DREES
cnaf-msa,
CNASEA

RQTH : la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est une décision administrative qui permet de bénéficier d'un ensemble de mesures favorisant le maintien dans l'emploi ou l'accès à un nouvel emploi. La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est l'interlocutrice pour faciliter l'information et l'accès aux droits.



10 973 personnes ayant au moins
un droit RQTH ouvert
auprès de la MDPH en 2022



+9% sur un an
(+5% au niveau national)

AAH : l'allocation aux adultes handicapés est une aide financière qui garantit un revenu minimal d'existence pour faire face aux dépenses de la vie courante. Elle est attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources. Elle est accordée sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).



9 830 personnes bénéficient de
l'AAH fin mars 2025



+5,5 % sur un an
(+3,8% au niveau national)



34 bénéficiaires pour 1 000
habitants de 20 ans et + en Corse
(26 au niveau national)



55% des bénéficiaires
sont des femmes
(49% au niveau national)

PCH ou ACTP : la prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide en nature versée par les départements aux personnes handicapées reconnues éligibles par les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Elle vise à financer les besoins en aides humaines, techniques et matérielles. Elle remplace l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), mais les personnes admises au bénéfice de l'ACTP avant 2006 peuvent continuer à la percevoir.



4 552 personnes bénéficient de la PCH ou ACTP
soit 12,7 bénéficiaires pour 1 000 habitants
en Corse au 31 décembre 2023
(6,6 au niveau national)



58,2% ont
moins de 60 ans



Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi en Corse

Chiffres clés

Sources :
DARES_STMT,
Insee

Au 2ème trimestre 2025, en Corse, le taux de chômage s'établit à 6.4% de la population active, soit une stabilité sur un an.

Ce taux s'établit à 7,5% au niveau national (+0,2 pt sur un an).

Fin décembre 2024, 1 975 demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DE-BOE) sont inscrits à France Travail en catégories ABC. Ils représentent 8,5% de l'ensemble des demandeurs d'emploi (contre 9,2% au niveau national).



+ 1,8% DE-BOE entre fin 2023
et fin 2024 contre
+ 2,8% pour l'ensemble des DE



55% des DE-BOE
sont des femmes
(52% au niveau national)



L'ancienneté moyenne
d'inscription au chômage est
de 456 jours pour les DE-BOE
en Corse contre 323 jours pour
l'ensemble des DE



55% des DE-BOE
ont 50 ans ou plus
contre 30%
pour l'ensemble des DE



En 2024, 975 DE-BOE ont bénéficié
d'une embauche d'1 mois ou plus.
Ces embauches représentent 4,9%
de l'ensemble des retours
à l'emploi en Corse
(5,2% au niveau national)



38% des DE-BOE sont
bénéficiaires de l'AAH
(25% au niveau national)
(seule ou avec autre titre de
reconnaissance)

Les domaines d'emploi et métiers les plus recherchés par les DE-BOE en 2024

Support à l'entreprise (26%)

Services à la personne
et à la collectivité
(21%)



Commerce, vente
et grande distribution
(15%)



Les dispositifs d'accès à l'emploi en Corse pour les DE-BOE

Sources :
DARES_IAE,
Agefiph

IAE : l'Insertion par l'Activité Economique permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais d'un contrat de travail spécifique (CDD d'insertion).

➤ 13% des bénéficiaires en CDD d'insertion sont reconnus travailleurs en situation de handicap en 2024 (9% au niveau national).
De plus, 6,1% bénéficient de l'AAH (2,2% au niveau national).

EMPLOI ACCOMPAGNE : dispositif d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail.

➤ 100 personnes handicapées accompagnées fin décembre 2024

 +29 personnes sur un an, soit une évolution de +41% en Corse (+15% au niveau national)

 36% sont des femmes (40% au niveau national)

CREATION D'ACTIVITE : la création d'activité aidée financièrement par l'Agefiph a pour objectif de permettre à une personne handicapée de créer son emploi principal et pérenne. L'aide accordée participe au financement du démarrage de l'activité. Le créateur peut également bénéficier de prestations d'accompagnement et de suivi post création.

➤ 90 créations d'activité ont été aidées par l'Agefiph en 2024

 -7,0% sur un an, soit 7 créations d'entreprises de moins (-11,0% au niveau national)

 43% des créateurs d'entreprises sont des femmes (49% au niveau national)

➤ 46% des créateurs d'entreprises ont 50 ans et plus (37% au niveau national)



Les dispositifs d'accès à l'emploi en Corse pour les DE-BOE (suite)

Sources :
Rapport EA,
SI MILO

ENTREPRISES ADAPTEES : entreprises du milieu ordinaire qui ont la spécificité d'employer au moins 55% de travailleurs handicapés parmi leurs effectifs de production. Elles permettent à leurs salariés d'exercer une activité professionnelle dans un environnement adapté à leurs possibilités afin qu'ils obtiennent ou conservent un emploi.

➤ 2 entreprises adaptées sont implantées en Corse. La première orientée dans les activités de communication et la seconde dans l'industrie manufacturière notamment la production d'articles de papeterie. Elles embauchent 13 salariés en 2024.

MISSIONS LOCALES : elles exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 29 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. Pour cela, elles disposent de deux dispositifs.

- **PACEA** : PArcours Contractualisé d'accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie destiné à tout jeune âgé de 16 à 25 ans révolus en difficulté et confronté à un risque d'exclusion professionnelle.
- **CEJ** : Contrat d'Engagement Jeune s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Il propose un accompagnement individuel et intensif avec un objectif d'entrée plus rapide et durable dans l'emploi.

➤ En Corse, depuis le début du dispositif PACEA, 232 jeunes en situation de handicap ont bénéficié de cet accompagnement. Ils représentent 1,9% des entrées en Corse contre 3,8% au niveau national.

➤ En 2024, 57 jeunes en situation de handicap ont signé un contrat d'engagement jeune (CEJ), soit 3,7% des entrées en Corse contre 3,6% au niveau national.



L'emploi dans le secteur protégé en Corse

Source :
DREES_FINESS

ESAT : les établissements et services d'aide par le travail sont des établissements médico-sociaux qui offrent aux personnes handicapées des activités diverses à caractère professionnel et un soutien médico-social et éducatif.

Depuis 2021, ils sont engagés dans un plan de transformation visant l'insertion des travailleurs handicapés dans le milieu ordinaire de travail.

L'objectif est de permettre une transition progressive vers le marché du travail pour ceux qui le désirent, tout en continuant à bénéficier de l'accompagnement des ESAT.

En Corse, 5 ESAT dont 1 antenne présentent un total de 422 places, soit un taux d'équipement de 2,5 contre 3,6 au niveau national (nombre de places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans).

L'association "A Murza" CAP EMPLOI établit des passerelles entre les milieux protégé et ordinaire afin de renforcer l'insertion des personnes en situation de handicap.

Ainsi, 15 personnes, BOE inscrits ou non à France Travail et ouvriers d'ESAT, ont été accompagnées lors d'une phase d'accueil et de diagnostic. Elles ont pu également visiter une ou plusieurs structures et expérimenter une mise en situation professionnelle en entreprise ou établissement.

S'inscrivant dans le cadre du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH), l'action développe la sécurisation des parcours professionnels des travailleurs handicapés, ainsi que la mobilisation des entreprises du milieu ordinaire pour l'accès et le maintien dans l'emploi.



L'emploi en milieu ordinaire en Corse

Sources :
Agefiph, DARES
DSN Sismmo

ACCOMPAGNEMENT ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI : afin d'apporter un service plus lisible et plus efficace pour mieux sécuriser les parcours, la loi du 8 août 2016 donne une mission globale à CAP emploi ("A Murza"). L'association assure la préparation, l'accompagnement et le suivi des personnes jusqu'à l'emploi durable. Elle aide les entreprises dans leur démarche de recrutement des personnes en situation de handicap. Elle facilite le maintien dans l'emploi et le parcours professionnel des personnes en situation de handicap dans l'entreprise.



188 bénéficiaires du dispositif
maintien dans l'emploi en 2024
71% sont des femmes
(62% au niveau national)



969 bénéficiaires de
l'accompagnement
vers l'emploi en 2024



+2,0% sur un an en Corse
(+9% au niveau national)



-4,2% sur un an en Corse
(-0,2% au niveau national)

L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES (OETH) :

les entreprises privées et les établissements publics industriels et commerciaux de 20 salariés et plus ont l'obligation d'employer des travailleurs en situation de handicap à hauteur de **6 % de leur effectif**.

En Corse en 2023, 1 669 salariés sont bénéficiaires de l'OETH dans les entreprises assujetties. En tenant compte de la durée passée dans l'entreprise et de la quotité de travail, ils représentent 1 111 salariés en équivalent temps plein. Le taux d'emploi direct qui rapporte cet effectif à celui des salariés assujettis est de 3,1% (3,6% au niveau national).

En prenant en compte la survalorisation des bénéficiaires âgés de 50 ans ou plus, le taux d'emploi direct majoré est de 4,0% (4,7% au niveau national). Sur un an, ce taux d'emploi progresse de +0,2 point en Corse. C'est dans l'enseignement et l'administration ainsi que dans les activités financières, d'assurance et immobilières que le recours à l'emploi des travailleurs handicapés est le plus mobilisé.



Accès à la formation professionnelle en Corse

Sources :
DARES_SIA,
Agefiph

LE PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES

(PRIC) : Il favorise le développement des compétences des demandeurs d'emploi faiblement qualifiés et des jeunes sans qualification, dont notamment les personnes en situation de handicap et les personnes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des zones de revitalisation rurale (ZRR).

➤ En cumul de janvier à juillet 2025, 1 667 entrées prévisionnelles en formation (hors CPF autonome) sont enregistrées.

Parmi elles, 14,5% des entrants sont des DE-BOE. Cette part est en diminution par rapport à la même période de l'année 2024 (17,7%).

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié.

Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master, etc.) ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Les travailleurs handicapés sont éligibles sans limite d'âge.

➤ En Corse, au 31 décembre 2024, 3,4% des apprentis sont des personnes en situation de handicap contre 1,7% au niveau national.

➤ Le nombre de contrats d'apprentissage aidés financièrement par l'Agefiph diminuent sur un an passant de 59 entrées en 2023 à 48 en 2024, soit -19% sur un an dans la région.